

LSE du 17 mars 2021

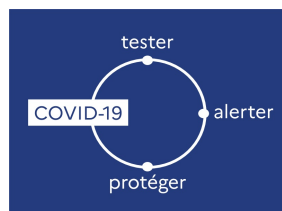
#COVID19 : Point de situation

La circulation du virus s'est accélérée sur le territoire national, et si cette évolution ne se traduit pas aujourd'hui dans les chiffres de l'épidémie dans le Cantal, nous devons rester prudents car la progression du variant anglais représente 80 % des contaminations dans le département.

Rappelons que cette souche est plus contagieuse et donc susceptible d'entraîner une forte accélération des contaminations et donc des hospitalisations si nous ne faisons rien pour enrayer sa dynamique.

Nous devons donc continuer de faire collectivement l'effort dans l'application des mesures barrières, et le préfet tient à saluer le civisme des cantaliens, qui, par le respect de ces mesures et du couvre-feu, permettent de Tenir Ensemble face à l'épidémie.

Actuellement, sur les grilles de la préfecture, une exposition d'affiches illustre cette mobilisation.



Egalement, pour faire reculer le virus, la vaccination se poursuit et **24 521 doses ont été injectées** au 16 mars, grâce notamment à l'étroite collaboration et la concertation de l'ensemble des acteurs.

Par ailleurs, la stratégie **Tester-Alerter-Protéger** continue d'être appliquée. Elle permet de casser les chaînes de transmission du virus et de maîtriser l'évolution de l'épidémie.

Dans le Cantal, les volets Alerte et Protection de cette stratégie s'appuient, entres autres, sur la plateforme de Contact-Tracing de la CPAM, ainsi que sur la Cellule territoriale d'appui à l'isolement, et les médiateurs de lutte anti-Covid.



- La plateforme Contact-Tracing de la CPAM du Cantal, basée à Aurillac, a pour mission de repérer et recenser, au plus vite, les patients positifs à la COVID-19 ainsi que leur(s) cas contact. L'objectif est de casser les chaînes de transmission du virus et maîtriser l'évolution de l'épidémie.
- La Cellule territoriale d'appui à l'isolement (CTAI) répond aux appels entrants des personnes cas confirmés COVID-19 ou cas contact ayant été identifiées par un professionnel de santé, la CPAM ou l'ARS comme

ayant besoin d'un accompagnement. La CTAI évalue la nature de l'accompagnement à mettre en place le cas échéant, par exemple prestations à domicile (portage de repas notamment) ou hébergement dans une chambre d'hôtel réservée aux cas confirmés COVID-19 ou aux cas contact, par convention avec l'État.

Depuis le 11 février dernier, la Protection Civile du CANTAL gère la plateforme d'appels de la CTAI, activée 7 jours / 7 de 8h à 18h. Quatre médiateurs de lutte anti-covid sont également mobilisés, au sein de la Protection civile, dans le cadre d'une convention tripartite signée entre l'ARS, le Préfet du Cantal et la Protection Civile du CANTAL. Leurs missions sont l'investigation dans le cadre de clusters, le dépistage collectif le cas échéant, ou encore un appui logistique.



Visite officielle d'Olivier Dussopt, ministre délégué aux comptes publics



Le 5 mars 2021, Olivier Dussopt, Ministre délégué aux Comptes publics, s'est rendu à l'entreprise Europe service, qui a reçu le soutien du plan FranceRelance à hauteur de 800 000€ pour accompagner son projet de développement, avec la construction d'une nouvelle unité de production innovante et respectueuse de l'environnement et la création de 45 emplois.

Le ministre a ensuite poursuivi cette visite par des échanges avec les acteurs économiques du Cantal pour faire le bilan des aides apportées par le Gouvernement pendant la crise et la mise en place du plan France Relance.

De nouveaux échanges ont également eu lieu avec les élus du Cantal pour évoquer l'installation d'un service délocalisé des finances publiques à Aurillac. Ce nouveau service d'appui à la publicité foncière sera composé de 45 agents dès 2023. Une bonne nouvelle pour le Cantal et pour Aurillac qui a été retenue parmi les 66 villes sélectionnées parmi les 450 candidates.



Journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme



Serge Castel, préfet du Cantal, a présidé le 11 mars à Aurillac, la cérémonie départementale d'hommage aux victimes du terrorisme en présence des autorités civiles et militaires, et de la famille de François Raoux, décédé dans l'attentat du Drakkar au Liban en 1983.

Par décret du Président de la République du 5 mars dernier, la médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme a été attribuée à François Raoux.

Cette cérémonie était l'occasion de lui rendre un hommage particulier, associé à celui rendu à toutes les victimes du terrorisme.

Une élève et une jeune fille en service civique à l'Ecole de la Deuxième Chance du Cantal étaient également présentes à cette cérémonie. Sensibilisées par Mme Schultz, directrice du service départemental de l'ONACVG, sur les valeurs de la République lors d'un atelier en classe, elles ont témoigné aujourd'hui, par

leur présence, de l'importance du devoir de mémoire en accompagnant le dépôt de gerbes de M. Louis Canac, président de l'Union départementale des associations d'anciens combattants.

Cérémonies du 19 mars

Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc

Compte-tenu de la situation exceptionnelle liée à l'état d'urgence sanitaire, les cérémonies commémoratives du 19 mars organisées dans les communes se dérouleront dans un format restreint (10 personnes maximum), sans public et dans le strict respect des gestes barrières et des consignes de distanciation.

Assises de l'eau



La gestion quantitative et qualitative de l'eau constitue un enjeu majeur, que ce soit pour les particuliers, les collectivités comme pour l'ensemble des activités économiques, agricoles bien entendu, mais aussi industrielles et touristiques. Enjeu majeur pour la biodiversité également. En témoignent les événements climatiques récents et les sécheresses récurrentes comme en 2019 où l'ensemble du département s'est retrouvé - fait inédit - en situation de « crise ».

Économiser, partager, protéger ...voilà le véritable défi !

Dans ce contexte, mardi 9 mars 2021, se sont tenues les premières Assises départementales de l'Eau, impulsées par le préfet, animée par le service Environnement de la Direction départementale des territoires (DDT), en présence de Mario Charrière, directeur DDT, avec les objectifs suivants :

- diagnostiquer les ressources disponibles, en quantité comme en qualité, tout en rappelant également l'aléa inondation ;
- évaluer l'ensemble des besoins dans leur diversité : milieux naturels, alimentation en eau potable, élevage et cultures ;
- échanger sur les difficultés rencontrées, résultant de la confrontation du diagnostic sur la ressource et des besoins avérés.

Quatre groupes de travail, groupes multi-partenariaux thématiques, vont être mis en place avec l'objectif, pour le 2^e semestre, de proposer une feuille de route opérationnelle à échéance pluriannuelle : sur la gouvernance, sur la connaissance, sur l'accompagnement de l'agriculture, premier secteur économique du département, sur la préservation des milieux.

[En savoir plus](#)



Focus sur le diagnostic



Une capacité de stockage souterraine des eaux morcelée et de faible capacité, seulement 62 % des masses d'eau superficielles en bon ou très bon état écologique, une ressource en eau potable très fragile (de très nombreux captages avec de faibles débits), 26 communes concernées par un Plan de Prévention du Risque Inondation.

En définitive, **le Cantal est un territoire vulnérable quant à l'eau disponible**, alors que les besoins sont naturellement multiples tout au long de l'année.

RN122, déviation de Sansac de Marmiesse : le 1% Paysage

La politique «1% paysage, développement et cadre de vie» a pour objectif de valoriser les paysages, remarquables et ordinaires, des collectivités territoriales concernées par un projet d'infrastructure routière sur le réseau national. Il s'agit non seulement, d'améliorer le cadre de vie, mais également de favoriser le développement économique et touristique des territoires situés à proximité des projets. Déjà ancien, ce dispositif a par exemple été déployé le long du tracé de l'A75.

Plus proche de nous, la déviation de Sansac-de-Marmiesse permettra de mobiliser elle-aussi une enveloppe conséquente (environ 540 000 €) pour financer des actions d'amélioration des paysages (comme l'enfouissement des réseaux aériens, le traitement paysager des entrées de villes), de restauration du patrimoine, ou encore -ce ne sont là que quelques exemples- pour créer des itinéraires cyclables, des sentiers de randonnées, des aires de covoiturages arborées. Seront bénéficiaires les communes de Sansac-de-Marmiesse, Arpajon-sur-Cère, Ytrac, Aurillac et Lacapelle Viescamp.

Le dispositif, piloté par la DREAL, animé localement par la DDT, est incitatif et partenarial (Etat, Conseil départemental, Communes) ; il ambitionne de créer une dynamique sur ces communes, sur de larges thématiques qui vont recouvrir les questions de mobilités, d'agriculture, de développement touristique, d'urbanisme.

La première étape a déjà été lancée : le bureau d'étude chargé d'établir un diagnostic du paysage et du territoire, et de réaliser un Plan de paysage sera déjà à pied d'œuvre et en résidence sur nos territoires durant la dernière semaine de février. Sont prévues des balades urbaines et paysagères avec les élus et des techniciens des communes.

Un site internet dédié sera prochainement proposé pour informer le grand public, et avant tout celles et ceux qui vivent sur ces territoires.

[En savoir plus](#)

Lancement de la nouvelle carte d'identité



Prochamment, la nouvelle CNI sera déployée dans trois départements pilotes : l'Oise, la Seine-Maritime et la Réunion.

Son déploiement sera ensuite progressivement généralisé sur l'ensemble du territoire, sur le rythme de plusieurs régions concernées tous les quinze jours.

A compter du 2 août prochain, tout usager souhaitant se voir délivrer une CNI, ou souhaitant faire renouveler sa CNI arrivée à expiration, bénéficiera de la nouvelle carte.

Plus sûre et plus pratique, elle permettra de prévenir plus efficacement contre la fraude à l'usurpation d'identité. Résolument plus moderne, elle se verra également plus inclusive, avec des éléments de reliefs permettant aux personnes mal voyantes de les distinguer.

[En savoir plus](#)

Guide des aides financières



GUIDE DES AIDES FINANCIÈRES POUR LA RENOVATION DES LOGEMENTS DESTINÉS AUX PROPRIÉTAIRES



2021 - CANTAL

Retrouvez tous les dispositifs pour vous aider à financer vos travaux de :

- Rénovation énergétique
- Autres travaux

[Télécharger le guide des aides financières 2021](#)

www.cantal.gouv.fr

© 2021 Préfecture du Cantal

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Préfecture du Cantal.

[Se désinscrire](#)

Envoyé par
 **sendinblue**